

Séance ordinaire du 27 mars 2023

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-septième jour du mois de mars deux mille vingt-trois à dix-sept heures trente-huit, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Serge Côté et Ann Jeffrey.

Assistent à la séance : Stéphane Lafaut, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2023-01-52

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 mars 2023, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Gestion du capital humain

Autorisation d'afficher le poste de directrice ou de directeur à la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif
Document d'aide à la décision GCH-2023-018 »

« Direction générale

Avenant à l'entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de Chaudière-Appalaches à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et autres partenaires
Document d'aide à la décision DG-2023-001

« Gestion du capital humain

Nomination d'un directeur adjoint – opérations et relève à la Direction du service de police
Document d'aide à la décision GCH-2023-042 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-53

Période de questions

Environ 15 personnes assistent à la séance. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Trois questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur

le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière et le maire répond aux questions.

CV-2023-01-54

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 13 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-55

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 7, 13 et 14 mars 2023

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 7, 13 et 14 mars 2023 est déposé.

CV-2023-01-56

Rapport sur l'accessibilité aux personnes handicapées des bureaux de vote lors de l'élection partielle du district 12 – Christ-Roi du 19 février 2023

[Document d'aide à la décision BPE-2023-002](#)

Le rapport à l'effet que lors de l'élection partielle du district 12 – Christ-Roi du 19 février 2023, chaque bureau de vote a été établi dans un endroit accessible aux personnes handicapées, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, est déposé, à titre d'information.

CV-2023-01-57

Désignation d'une représentante à la Table de concertation de l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne

[Document d'aide à la décision ENV-2023-006](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-09 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De désigner madame Sylvie Leduc, conseillère en environnement à la Direction de l'environnement, à titre de représentante de la Ville à la Table de concertation de l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-58

Financement de la dépense relative aux travaux de pavage de certaines voies publiques et de routes d'accès aux sablières et carrières pour l'année 2023

[Document d'aide à la décision GEN-RPI-2023-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-24 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'autoriser le financement d'une partie de la dépense relative aux travaux de pavage de certaines voies publiques et de routes d'accès aux sablières et carrières pour l'année 2023, au montant maximum de 400 000 \$, à même le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-59

Bilan 2022 et Plan de déploiement 2023-2024 de la Politique de développement social et communautaire

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-009](#)

Le *Bilan 2022* et le *Plan de déploiement 2023-2024* de la *Politique de développement social et communautaire* sont déposés, à titre d'information.

CV-2023-01-60

Désignation d'un représentant de l'employeur au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31986)

[Document d'aide à la décision FIN-2023-011](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-31 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De désigner monsieur Jean-Marc Bard, à titre de représentant de l'employeur

au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31986), afin de terminer le mandat de madame Josée Bélanger prévu le 13 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-61

Désignation d'un représentant de l'employeur au comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21190)

[Document d'aide à la décision FIN-2023-012](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-32 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De désigner monsieur Jean-Marc Bard, à titre de représentant de l'employeur au comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21190), afin de terminer le mandat de madame Josée Bélanger prévu le 25 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-62

Financement de la dépense relative aux projets de logements sociaux

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2023-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-14 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'autoriser le financement de la dépense relative aux projets de logements sociaux, en application de l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec, tel que précisé à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2023-003, au montant maximum de 608 544 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-63

Renouvellement du mandat de trois membres du comité consultatif d'urbanisme

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2023-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-33 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De renouveler le mandat de madame Pascale Boudreault, de monsieur Claude Duquet et de monsieur Bertrand La-Rue à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un mandat de deux ans débutant le 10 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-64

Entente concernant le financement de projets d'habitation sur le territoire de la Ville de Lévis à intervenir avec la Société d'habitation du Québec relative au programme *AccèsLogis Québec* et demande de crédits
[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2023-006](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-50 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De conclure l'entente concernant le financement de projets d'habitation sur le territoire de la Ville de Lévis à intervenir avec la Société d'habitation du Québec relative au programme *AccèsLogis Québec*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2023-006, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution et d'affecter les crédits nécessaires aux activités de fonctionnement provenant des revenus de la subvention prévue à cette entente pour la réalisation des projets.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-65

Avenant numéro 2 à l'offre d'achat d'une partie du lot 6 439 766 du cadastre du Québec intervenue avec Développement Boucher Bhérer inc. (terrain situé dans le parc industriel Saint-Jean-Chrysostome)
[Document d'aide à la décision DEV-2023-016](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-18 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De conclure l'avenant numéro 2 à l'offre d'achat intervenue avec Développement Boucher Bherer inc. pour la vente d'une partie du lot 6 439 766 du cadastre du Québec, tel qu'annexé à la fiche de prise de décision DEV-2023-016, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-66

Aide financière au Magasin général Rive-Sud Société Saint-Vincent-de-Paul pour un projet de travaux d'infrastructures et pour l'acquisition d'un camion électrique

[Document d'aide à la décision DEV-2023-020](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-19 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'accorder une aide financière d'un montant maximum de 40 000 \$ au Magasin général Rive-Sud Société Saint-Vincent-de-Paul, pour son projet de travaux d'infrastructures et pour l'acquisition d'un camion électrique, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-67

Demande de prolongation d'un an de l'entente conclue par la résolution CV-2021-05-93 « Convention de subvention à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la relance économique du centre-ville et crédit additionnel afférent »

[Document d'aide à la décision DEV-2023-019](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-34 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De demander la prolongation d'un an de l'entente conclue par la résolution CV-2021-05-93 « Convention de subvention à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la relance économique du centre-ville et crédit additionnel afférent », adoptée le 23 août 2021, d'autoriser en conséquence la Direction du développement économique et de la promotion à entreprendre les démarches nécessaires pour solliciter cette prolongation, dans

le cadre du *Plan de Relance du centre-ville*, de conclure l'entente de prolongation à intervenir et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document visant à donner plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-68

Entente à intervenir concernant l'octroi d'une aide financière à Mon quartier de Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2023-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-42 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De conclure l'entente concernant l'octroi d'une aide financière à intervenir avec Mon quartier de Lévis, relative aux engagements et aux obligations de l'organisme prévus à cette entente, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2023-002, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-69

Option de renouvellement du contrat pour la fourniture de bacs roulants et d'accessoires pour la collecte des matières recyclables et des matières compostables

[Document d'aide à la décision APP-2023-044](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-20 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'exercer la première option de renouvellement du contrat pour la fourniture de bacs roulants et d'accessoires pour la collecte des matières recyclables et des matières compostables (appel d'offres 2022-50-17), attribué par la résolution CV-2022-04-59, adoptée le 13 juin 2022, pour une dépense totale de 214 579,40 \$, avant TPS et TVQ, incluant l'indexation, pour une durée d'un an, le tout conformément au devis et à la soumission produite par l'adjudicataire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-70

Attribution du contrat de service pour la pulvérisation d'herbicides sur le territoire de la ville

[Document d'aide à la décision APP-2023-045](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-21 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'attribuer le contrat de service pour la pulvérisation d'herbicides sur le territoire de la ville (appel d'offres 2022-50-155), pour le regroupement des lots 1 et 2, à Éco verdure, div. Vaporisation Québec inc., pour une dépense estimée à de 222 211,25 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-71

Dépôt des listes de contrats au 31 janvier 2023

[Document d'aide à la décision APP-2023-047](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 janvier 2023 sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 janvier 2023 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 (article 477.3, 2^e et 3^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé détentrice ou détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).
-

CV-2023-01-72

Attribution du contrat de travaux d'arboriculture divers et d'établissement ou d'entretien de percées visuelles sur le territoire de la ville et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2023-048](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-38 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'attribuer le contrat de travaux d'arboriculture divers et d'établissement ou d'entretien de percées visuelles sur le territoire de ville (appel d'offres 2023-50-05), de la façon suivante, et de décréter ces travaux :

- pour le regroupement des lots 1, 2, 3 et 6, à Service d'arbres Guillemette inc., pour une dépense estimée à 420 360 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;
- pour le lot 7, à Service d'arbres Guillemette inc., pour une dépense estimée à 487 800 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-73

Attribution du contrat de fourniture et de livraison de matériaux organiques

[Document d'aide à la décision APP-2023-051](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-40 ;

ATTENDU la demande de soumissions;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'attribuer le contrat de fourniture et de livraison de matériaux organiques (appel d'offres 2023-50-13) de la façon suivante :

- pour le lot 1, soit la fourniture et la livraison de mélange à plantation pour fleurs, vivaces et arbustes, à Matériaux paysagers savaria ltée, pour une dépense estimée à 183 180 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément à son devis et à sa soumission;
- pour le lot 2, soit la fourniture et la livraison de paillis de cèdre coloré brun, à Transport multivrac 1998 inc., pour une dépense estimée à 186 216 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément à son devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-74

Avis de motion du Règlement RV-2023-33-86 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision TMD-2023-007](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-33-86 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2023-007.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie de l'avenue Atkinson (secteur Pintendre) et sur une partie des rues Louis-Philippe-Guay (secteur Lévis), Déziel (secteur Lévis), Saindon (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), Pierre-Arthur (secteur Saint-Romuald) et Ernest-Lacasse (secteur Saint-Romuald).

CV-2023-01-75

Adoption du Règlement RV-2023-33-81 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie

[Document d'aide à la décision ENV-2023-004](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-33-81 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie a pour objet d'établir, pour l'année 2023, un programme d'aide destiné à certaines personnes qui résident sur le territoire de la ville pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-70 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Règlement RV-2023-33-81 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-76

Adoption du Règlement RV-2023-33-82 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

[Document d'aide à la décision FIN-2023-003](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-33-82

décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 1 197 000 \$, d'un terme de trois ans et la somme de 273 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursables par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-78 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2023-33-82 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-77

Adoption du Règlement RV-2023-33-83 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité (interdiction d'utiliser un chauffe-piscine au bois à l'intérieur du périmètre d'urbanisation)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-023](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-33-83 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité a pour objet d'interdire l'utilisation d'un chauffe-piscine au bois à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-79 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'adopter le Règlement RV-2023-33-83 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-78

Adoption du Règlement RV-2023-33-84 décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux

[Document d'aide à la décision FIN-2023-002](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-33-84 décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 30 000 000\$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-89 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De se prévaloir des pouvoirs prévus au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 99 de la *Charte de la Ville de Lévis* pour ce règlement d'emprunt.

D'adopter le Règlement RV-2023-33-84 décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-79

Adoption du Règlement RV-2023-33-85 décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents [Document d'aide à la décision FIN-2023-002](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-33-85 décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 30 000 000\$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-89 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De se prévaloir des pouvoirs prévus au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 99 de la *Charte de la Ville de Lévis* pour ce règlement d'emprunt.

D'adopter le Règlement RV-2023-33-85 décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-80

Adoption du Règlement RV-2022-22-56 modifiant le Règlement sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone d'habitation H0801 à même une partie de la zone d'habitation H0803, rue Corot, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-035](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-56 modifiant le Règlement sur le zonage et le lotissement a pour objet d'agrandir la zone d'habitation H0801 à même la zone H0803 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-15 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2022-22-56 modifiant le Règlement sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-00-61.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-81

Adoption du Règlement RV-2022-22-60 modifiant le Règlement sur le zonage et le lotissement (ajustement des limites des zones M0881, H0883 et X0884 au cadastre, à proximité de la rue du Tourteau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-036](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-60 modifiant le Règlement sur le zonage et le lotissement a pour objet d'ajuster les limites des zones M0881, H0883 et X0084 au cadastre, à proximité de la rue du Tourteau (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), de même qu'il prévoit que la zone H0883 est agrandie à même deux parties de la zone X0884, la zone X0884 est agrandie à même une partie de la zone M0881 et la zone M0881 est agrandie à même une partie de la zone H0883 et une partie de la zone X0884 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-16 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2022-22-60 modifiant le Règlement sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-00-62.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-82

Adoption du Règlement RV-2022-22-53 modifiant le Règlement sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone I1224 à même une partie de la zone L1321 et agrandir la zone L1321 à même une partie de la zone I1222, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-038](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-53 modifiant le Règlement sur le zonage et le lotissement a pour objet d'agrandir la zone I1224 à même une partie de la zone L1321 et à agrandir la zone L1321 à même une partie de la zone I1222 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-17 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2022-22-53 modifiant le Règlement sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-00-63.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-83

Autorisation d'afficher le poste de directrice ou de directeur à la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif

[Document d'aide à la décision GCH-2023-018](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-51 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'autoriser l'affichage du poste de directrice ou de directeur à la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-84

Avenant à l'entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de Chaudière-Appalaches à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et autres partenaires
[Document d'aide à la décision DG-2023-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-52 ;

ATTENDU QUE la municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, les municipalités régionales de comté de la Chaudière-Appalaches et la Ville ont signé, en mars 2020, une entente sectorielle avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE cette entente visait à soutenir la concertation régionale et la mise en œuvre des priorités régionales de développement du territoire de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE la crise sanitaire liée au coronavirus a ralenti considérablement les activités liées à cette entente;

ATTENDU QUE cette entente vient à échéance le 31 mars 2023;

ATTENDU QUE la municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan s'est adressée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de prolonger cette Entente;

ATTENDU QUE cette prolongation de l'entente ne nécessite pas de nouveaux investissements de la part des parties signataires;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De conclure l'avenant à l'entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de Chaudière-Appalaches à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et autres partenaires, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DG-2023-001, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-85

Nomination d'un directeur adjoint – opérations et relève à la Direction du service de police
[Document d'aide à la décision GCH-2023-042](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution

CE-2023-02-53 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De nommer monsieur Réjean Langlois à titre de directeur adjoint – opérations et relève à la Direction du service de police, poste-cadre régulier à temps complet, à la classe 3 et à l'échelon 1 et aux autres conditions de travail prévues au *Protocole de conditions de travail des cadres de la Ville*, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-86

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2023-01-87

Félicitations à monsieur Michel Gagné et à monsieur Étienne Demers

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Michel Gagné, Centre de plein air de Lévis, et monsieur Étienne Demers, Boutique Five-O, pour l'organisation de *Lévis sur neige* qui a eu lieu 18 mars 2023, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-88

Félicitations à madame Chantal Otis, entraîneuse, et aux équipes de Les fines lames de Lévis

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Chantal Otis, entraîneuse, et les équipes de Les fines lames de Lévis, pour leurs performances lors du *Championnat de patinage star* qui a eu lieu les 18 et 19 mars 2023, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-89

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

À 18 heures 38, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
